## Les conseiller.es en prévention des risques professionnels

conseillent les employeurs, les salariés et les exploitants sur la sécurité et les conditions de travail.



### **Diagnostiquer les risques**

- Identification et évaluation des risques.
- Recherche de mesures de prévention.
- Analyse des accidents.

#### **Proposer et aider**

- · Accompagnement de projets (nouveaux bâtiments, etc.).
- · Conseil sur des nouveaux aménagements.
- · Participation au CSE (comité social économique).
- · Mesures physiques (bruit, vibrations, hauteurs de lignes électriques, poussières...).

#### Informer et former

- · Formation des salariés et des exploitants (document unique, risque chimique, manipulation des animaux, tronçonneuses, etc.).
- Réunions spécifiques par métier (paysagisme, culture, élevage, maraîchage, arboriculture...) ou par risque (chimiques, électriques, psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, engins de levage...).
- Informations sur la réglementation.

N'hésitez pas à contacter votre service **Prévention des Risques Professionnels** de la MSA

au 02 32 23 43 54 contactprp.blf@hautenormandie.msa.fr



# Le service prévention des risques professionnels

SST





prp octobre 22 - Mrt Péquery - SST - thinksto



